

COLLOQUE PROTECTION DES TERROIRS DE FRANCE

La Confédération Nationale des Producteurs de Vins et Eaux-de-vie de Vin à Appellations d'Origine Contrôlées (CNAOC) a organisé avec l'ANEV au Sénat le Lundi 19 Novembre 2001 un colloque sur la Protection des terroirs. Une centaine d'élus et de professionnels ont pu confronter leurs expériences, expliciter leurs demandes et envisager des amorces de solution. Un dialogue constructif dans une ambiance qui ne s'est jamais départie d'un ton ferme mais courtois.

Valoriser, délimiter et protéger

C'est le Sénateur Serge Mathieu qui a ouvert les débats en tant qu'hôte et président du groupe viticole du Sénat en souhaitant la bienvenue à tous ainsi que des débats fructueux.

Christian Paly, président du groupe de travail de la CNAOC sur la protection des terroirs a mené toute la journée les débats et a laissé tout d'abord Joël Rochard, de l'ITV développer les valeurs esthétiques et paysagères de la Vigne, composantes indissociables pour le consommateur de l'image globale d'un vin. Il parla aussi de l'exposition itinérante « Terroir, protection de l'environnement et paysages viticoles » .

Puis le Professeur Jean Dubos a replacé la vigne et le vin dans ses valeurs socio-économiques aussi bien en surface exploitée, chiffre d'affaires ou poids dans l'emploi de main d'œuvre. Il a ensuite joliment démontré combien les investissements de vignerons français à l'étranger n'étaient pas profitables à la viticulture et qu'ils jouaient donc contre leur camp.... Il a appelé de ses vœux à conserver dans les régions la valeur ajoutée sur place par l'activité viticole (tonnellerie, verrerie, produits secs, etc..).

Laurent Dumesnil, directeur du Syndicat de défense de l'AOC Corbières a montré comment son appellation avait décidé de valoriser son terroir par la création de l'association du Tourisme Vigneron en Corbières-Méditerranée, qui, en partenariat avec le Département de l'Aude et la Région Languedoc-Roussillon, a mis en place une charte de qualité pour garantir des séjours personnalisés permettant de partager la vie des vignerons. Cette initiative fait l'objet d'un programme européen coordonné et sera donc reproductible.

Claude Sarfati, délégué national de l'INAO a ensuite rappelé comment l'Institut opérait pour délimiter les aires d'appellation. En fin de matinée Michel Grégoire, président, au nom de l'ANEV a mis en exergue les contraintes auxquelles sont confrontés tous les jours les maires de communes viticoles et a voulu défendre le concept de ruralité qui sied à l'activité de la vigne et du vin. Philippe Martin, vice-président de l'ANEV a demandé qu'un véritable partenariat s'instaure au niveau communal afin que les maires puissent protéger les terroirs

viticoles dans le souci de l'intérêt général afin de concilier les préoccupations différentes des administrés et résoudre les problèmes des finances des petites communes viticoles. « L' élu doit être réactif et se mettre au service du Terroir ». Le « pays » peut être, pour P.Martin, une réponse et les élus doivent participer à la préservation des paysages viticoles. J.Pipard adjoint au maire d'une petite commune a demandé une grande prudence, une concertation à tous les niveaux, une information globale et objective des effets et la définition d'un plan d'ensemble départemental en ce qui concerne l'implantation d'éoliennes pour ne pas interférer sur le développement du tourisme et de l'activité viticole.

Subir, agir et proposer

L'après Midi a commencé par une présentation de cas concrets d'agression. Contrairement à ce que la majeure partie des participants aurait pu penser, il n'y a pas en France d'appellations dont le terroir soit épargné. C'est donc à un triste Tour de France (rappelant, ô combien, l'émission télé « La France défigurée ») que les présents ont été conviés. Des carrières en Gironde, des boues résiduaires en Champagne, des éoliennes en Languedoc Roussillon, des déchets en Provence, de l'urbanisme à Bandol, des contraintes liées à Natura 2000 en Alsace ou des agressions multiples sur le Tricastin. Heureusement le tableau a pu être éclairci par des victoires syndicales obtenues par la vigilance et la combativité des vignerons qui ne se laissent pas agresser sans réagir, comme ce fut le cas à Marcoule en Côtes du Rhône avec le bras de fer gagné contre l'Andra (projet de laboratoire et stockage souterrains de déchets nucléaires).

Maître Laurent Parmentier, avocat, a fustigé ensuite l'insuffisance des lois et articles, ayant peu de portée, qui ne sont ni suffisamment clairs ni explicites pour être des outils efficaces de défense des terroirs, en cas d'agression. En aucun cas les vignerons ont la possibilité légale de s'opposer à des projets qu'ils jugent aberrants. Frédéric Mace du syndicat de défense de l'AOC Muscadet mit le doigt sur l'insuffisance de moyens et peut-être de volonté du législateur pour la protection de l'outil de travail du vigneron, le terroir. Rappelant que la définition même d'un terroir d'origine est d'être unique et d'exister à une endroit précis et non ailleurs, il souligna que son Appellation, par l'urbanisation, avait perdu 1500 hectares et que 900 autres étaient en sursis.

Conclusion : « Transférer la charge de la preuve »

C'est le Président de la CNAOC, Philippe Feneuil qui devait faire la synthèse de cette riche journée en rappelant tout d'abord le chiffre d'affaires de la viticulture et son poids dans la balance des paiements de notre pays, puis la richesse du patrimoine national que constituent tous les terroirs d'Appellation. Il pointa les nouvelles formes d'agression que constituent selon lui les contraintes écologiques (Natura 2000, éoliennes, biotope, protection d'espèces rares). Il dénonça ensuite le retard mis à faire appliquer la loi de 1999. Les viticulteurs ne refusent pas le progrès mais ils veulent être consultés. C'est pourquoi Philippe Feneuil demande le transfert de la charge de la preuve. Il est

plus simple de dire que toute demande sur un territoire d'AOC tombe sous le coup de l'interdiction, et laisser aux vignerons le soin d'accepter qu'un ouvrage se fasse ou passe sur cette aire, car les avis du ministre même s'ils sont défavorables ne sont jamais suivis d'effet. Il demande que soit créée une cellule d'agents sur le terrain pour regarder ce qui se passe (actuellement 2 personnes pour la France entière), et qu'on leur donne les moyens de protéger les terroirs. Il interpelle les élus présents afin qu'ils relayent le message et qu'ils agissent. Le Président conclue ensuite sur la nécessité législative de protéger le nom des appellations contre toute tentative d'appropriation à des fins industrielles et au delà ne pas trop se servir du nom d'une appellation à des fins personnelles ou commerciales, même pour les vignerons. Le sénateur Gérard César demanda que soit étudié rapidement les problèmes financiers des maires de communes viticoles afin que par des transferts de charges on leur donne les moyens de décider en faveur de la viticulture. Michel Grégoire notait qu'il avait bien saisi qu'un déficit de concertation existait, qu'il fallait définir quelle image et quelle structure viticole notre société voulait, que la fiscalité était prépondérante dans ces sujets (transmission des entreprises, financement local, successions, impôts locaux, TVA) et qu'il fallait une réglementation plus contraignante pour éviter les agressions, et qu'il s'y emploierait avec l'ANEV. Il appartenait à Anne Nouchy de l'INAO puis à Sophie Alexandre du ministère de l'agriculture de tirer les enseignements de ces propositions. Elles s'accordèrent pour dire qu'il faut informer systématiquement les syndicats de tout projet, que les terroirs doivent être respectés, qu'il fallait plus de concertation, que si la loi était mauvaise il fallait la changer et qu'enfin les AOC avaient une image attractive à défendre.

Quelques définitions ou déclarations collectées lors de cette journée.

Paysage viticole : « Expression dynamique entre un territoire concret et celui qui le perçoit »
« fondement identitaire très fort du Terroir » « le paysage doit être une composante à intégrer dans les itinéraires techniques et les aménagements collectifs »

Terroir : « Le terroir est un système au sein duquel s'établissent des interactions complexes entre un ensemble de facteurs humains, une production agricole, un territoire et des usages ».
« Un sol sans homme, ce n'est pas un terroir »

AOC : « L'AOC est une richesse collective à inscrire au patrimoine National. »

Entre communes et vignerons : « Il faut travailler verre en mains et main tendue »

Les lois : « S'il existe des lois pour protéger les lézards, il en faut d'autres pour protéger les vignerons d'AOC afin qu'ils ne deviennent pas une espèce en voie de disparition » (P.Feneuil)

**Les actes des débats sont disponibles auprès de la CNAOC au 01.42.61.21.25
ou cnaoc@wanadoo.fr**